

Fécond, profitable, calme, complet!

Interrogé sur l'adjectif qui qualifiait le mieux le dernier congrès de la C.T.C.C., tenu la semaine dernière à Québec, une douzaine de délégués se sont entendus sur les quatre qualificatifs de notre titre.

Tous ceux qui ont participé à ces assises se sont surpris eux-mêmes par la qualité du travail accompli, l'unité refaite autour des principales questions à l'ordre du jour (les dissidences, au terme des débats majeurs, n'ont jamais dépassé la vingtaine) le calme et l'ordre des séances et, enfin la façon expéditive avec laquelle le travail a été exécuté: pas une seule fois le Congrès n'a siégé le soir, ce qui ne s'était pas vu depuis des années.

Enfin, "last but not least", l'ordre du jour a été complètement épuisé dans les délais prévus.

L'un des meilleurs congrès dans l'histoire de la C.T.C.C. a commenté un délégué qui ajoutait: "Non seulement le congrès a retrouvé son unité, mais cela ne l'a pas empêché de progresser, de faire avancer plusieurs questions majeures. Ce qui me réjouit le plus, c'est que l'unité se soit refaite dans le dynamisme au lieu de s'accomplir, comme je le craignais, dans le compromis et la paralysie."

On trouvera, dans les pages de notre présente livraison, un bilan des décisions prises par ce 38e congrès. Le bilan n'est pas complet; plusieurs questions d'importance y sont, par la force des choses, passées sous silence. La Rédaction du "Travail" prie ses lecteurs d'avoir un peu de patience: nous essaierons de compléter, dans les semaines à venir, le compte rendu de tout le travail accompli.



Vol. XXXV — No 19

Ottawa, 25 septembre 1959

DECISION ARBITRALE DANS LE TEXTILE

Cinq mille travailleurs demandent: "Poursuivez les négociations"

Quelque 4,600 travailleurs du textile, tous employés de la Dominion Textile, ont tenu dimanche dernier des assemblées générales pour étudier la décision arbitrale récemment publiée.

Devant cette décision, ils ont autorisé leurs représentants à entamer avec la Compagnie, des négociations post-arbitrales. Pour ce qui regarde les clauses non-matérielles, les travailleurs se sont déclarés prêts à négocier à partir des recommandations majoritaires ou unanimes du tribunal, pourvu que la Compagnie accepte ces mêmes bases au point de départ.

Quant aux clauses non-matérielles, les quatre assemblées générales considèrent les recommandations de l'arbitre syndical comme la seule base possible.

Voici, en résumé, les recommandations contenues dans la décision des arbitres.

DOMINION TEXTILE

Nombre d'employés impliqués dans le litige: 4,600 des centres de Drummondville, Magog, Montmorency et Sherbrooke.

Sécurité syndicale: Le tribunal recommande le maintien de l'affiliation.

Mode d'arbitrage: Le tribunal a recommandé la formule de l'arbitre unique aux frais des parties si elles sont d'accord. Si elles ne sont pas d'accord sur cette formule: arbitrage selon la loi des différends ouvriers.

Clause de discipline: Une ajoutée: La compagnie, lorsqu'elle av-

sera un employé ou lui donnera une pénalité quelconque, devra transmettre copie de cet acte à l'association. Le syndicat sera donc avisé de toutes les inscriptions au dossier du travailleur et de ses manquements à la discipline.

Clause des tâches. Nouvelle rédaction de la clause: Fondamentalement, on peut dire que la Compagnie a le droit de faire tous les changements qu'elle désire pourvu qu'elle se soumette à certaines prescriptions établies dans la clause 17.

Ex. 1—S'il y a changement dans le mode de rémunération ou augmentation dans les charges de travail, la compagnie doit garantir le salaire pendant la période d'essai.

2—Pour les changements de

(Suite à la page 7)



UN VENT DE LIBERTÉ SOUFFLE SUR QUÉBEC...

LETTRE DE LONDRES

Ils réclament la sécurité au travail

A la suite d'un nouveau décret, les ateliers britanniques jouiront de plus de sécurité. Les syndicalistes anglais s'en réjouissent mais ne sont pas entièrement satisfaits. Ils voudraient que le Gouvernement prenne des mesures plus générales et plus énergiques pour relever les normes de sécurité et de bien-être dans les ateliers. Ils ont précisé exactement ce qu'ils désiraient.

Le dernier décret concernant les usines—l'un de ceux qui se situent dans le prolongement des lois de même nature décrétées dans les 125 dernières années—ne fait qu'amender la législation en renforçant le décret passé en 1937. Son but principal est de diminuer les risques d'incendie et de réduire le danger, pour les travailleurs, d'être pris dans les flammes lorsqu'un incendie éclate.

Mais il fait plus que cela. Par exemple, il impose aux directeurs d'usines des obligations nouvelles pour maintenir les planchers, escaliers et passages libres de toutes obstructions dangereuses qui peuvent provoquer des chutes. Cela signifie que dorénavant il faudra prévoir l'eau chaude pour les nettoyages, tout comme l'eau froide, qu'à tous les travailleurs — et plus seulement aux jeunes — on interdira la levée de poids excessifs; qu'il y aura une personne spécialement entraînée comme secouriste dans les manufactures employant moins de 50 travailleurs, alors qu'auparavant une telle personne n'était requise que lorsque le nombre d'employés dépassait 50.

Sanctions plus sévères

D'autres dispositions de ce nouveau décret renforcent la position de l'Inspecteur d'usines en assurant plus de sécurité aux travailleurs sur treuils, ascenseurs, grues, ou près de cuves contenant des liquides dangereux ou aux endroits où des vapeurs délétères peuvent exister.

De plus, le réseau de protection légale contre le manque de sécurité ou d'hygiène dans le travail s'élargit du fait même de la nouvelle définition du terme "manufacture ou usine" qui englobe, par exemple, maintenant une plus grande partie du vaste réseau ferroviaire britannique. Les sanctions contre les employeurs qui transgresseront le décret sur les manufactures seront plus sévères que jamais auparavant.

Comme de coutume, les syndicats, par l'entremise de la Confédération des Syndicats britanniques (T.U.C.) ont été consultés à propos de ces améliorations alors que la loi en était au stade de la rédaction et certaines de leurs suggestions ont pu être incluses dans le texte final approuvé par le parlement. Ils appuient avec enthousiasme la campagne gouvernementale pour obtenir que plus de travailleurs industriels soient entraînés comme secouristes, ainsi que pour amener plus de comités conjoints de patrons et d'ouvriers à dénombrer et éliminer les causes d'accidents.

Le T.U.C. diffère cependant tout à fait d'opinion avec le Gouvernement sur l'étendue et l'opportunité de ce décret. Le gou-

vernement a dit que le décret correctif s'imposait d'urgence; le T.U.C. estimait qu'une revue complète de la Loi sur les usines était nécessaire. Alors que la nouvelle législation était à l'étude, le T.U.C., en consulta-

tion avec ses syndicats affiliés, était engagé dans sa propre révision de cette loi des usines. Ses conclusions ont maintenant été rendues publiques dans le rapport du Conseil général du T.U.C. présenté aux délégués lors du congrès annuel de cette année.

Réduction des heures de travail pour les jeunes

Ce rapport réitère la demande du T.U.C. pour une semaine de travail de 30 heures maximum pour les travailleurs qui n'ont pas atteint l'âge de 16 ans et pour la réduction de la semaine de travail de 48 à 40 heures, pour les travailleurs de 16 à 18 ans.

Il propose également de donner pouvoir aux inspecteurs d'usines d'interdire toute machinerie jugée dangereuse avant d'obtenir une injonction de la cour à cet effet (mais en réservant le droit d'appel aux employeurs). Entre autres choses il recherche également, par des règlements plus stricts, à empêcher que l'espace libre des planchers ne soit surchargé de machines et matériel; à protéger les yeux des travailleurs; à s'assurer que les échelles soient bien construites et que les ateliers soient ventilés; à s'assurer également que tous les ateliers soient construits et dirigés de façon à offrir une protection adéquate contre les accidents et les dommages qui peuvent être causés à la santé des travailleurs.

La révision de la Loi des manufactures faites par le T.U.C. tient compte du fait que les ateliers modernes sont la plupart du temps propres, clairs et aérés, ont de bonnes installations sanitaires, et sont des endroits de travail sains et où la sécurité est assurée. Le T.U.C. recommande cependant que lors de la planification de tout nouvel atelier, le département des usines du ministère du Travail ait les pouvoirs nécessaires pour exiger qu'il soit tenu compte, dans les plans et la construction, aussi bien de la santé, du bien-être et de la sécurité des travailleurs, que des intérêts de la production.

Les anciennes constructions sont en général celles qui offrent les plus mauvaises conditions de travail. Le T.U.C. souhaite qu'on entreprenne de les nettoyer parce que des dizaines de milliers de travailleurs y sont employés. Une enquête officielle dans un centre industriel typique révèle qu'un tiers des travailleurs de manufactures sont employés dans des fabriques qui ne comptent pas plus de 100 employés.

Au Service d'Education ouvrière

Une expérience en entraîne une autre

Un groupe d'une quinzaine de militants de la région de Shawinigan avaient, depuis quelques années, suivi assidûment les cours et sessions d'études donnés sur la base locale et participé à deux et même trois sessions du Collège du Travail de la C.T.C.C. L'hiver dernier, ils firent appel au Service d'Education pour étudier la possibilité d'organiser des cours de sciences sociales, politiques et économiques qui leur permettraient de pousser encore plus loin leur formation. Après de multiples rencontres et discussions avec des professeurs des universités de Laval et de Montréal, on est arrivé à tracer un programme d'études assez élaboré qui a été mis à l'épreuve en février et qui a été suivi, pour un premier semestre, jusqu'en juin, avec beaucoup de succès.

Il s'agit d'un cours qui se poursuivra d'abord pendant trois ans, à raison de neuf mois par année. Les élèves se réunissent une fois par semaine, mais le professeur ne les rencontre qu'à tous les quinze jours et leur laisse des travaux pratiques à faire ensemble la semaine suivante, travaux qui consistent en des lectures à commenter, des enquêtes à faire, des résumés à composer, etc. Les matières se suivront de quatre mois en quatre mois, à peu près: la psychologie sociale, la sociologie, la science politique, l'économie, le droit du travail, l'histoire sociale, etc. Les professeurs se rendent donc sur place une journée par quinze jours et les dépenses sont défrayées à la fois par les syndicats intéressés et les élèves eux-mêmes.

Nouveau

C'est ainsi qu'on essaie de donner à un groupe de militants choisis avec soin une formation que le mouvement n'avait pu leur offrir jusqu'à présent. Cette expérience a donc beaucoup d'intérêt pour nous. Il est possible que le programme se modifie plusieurs fois en cours de route et que la technique employée et le rythme suivi subissent des modifications. Ce n'est pas avant un

Pour renforcer les normes de sécurité, les corps d'inspecteurs d'usines devraient être élargis, déclare le T.U.C. Ce corps d'inspection, qui commença ses fonctions il y a environ 125 ans avec 4 inspecteurs, en compte plus de 400 à l'heure actuelle. Ceci cependant ne suffit pas à assurer la réalisation du travail à long terme que recommande le T.U.C., l'inspection annuelle des 250,000 ateliers, ou usines, ou même la réalisation de son projet immédiat d'inspection tous les deux ans, avec des visites plus fréquentes aux endroits qui nécessitent une surveillance plus attentive. De plus, le T.U.C. désire qu'un plus grand nombre d'inspecteurs ait des qualifications techniques supérieures ou une vaste expérience industrielle.

Le T.U.C. souhaite par dessus tout que des recherches soient faites sur les questions de sécurité et de condition sanitaire dans les ateliers afin d'éliminer les causes d'accidents, et de maladie qui frappent les hommes et les femmes au travail.

Le nouveau décret donne, pour la première fois, pleine autorité au Ministre du Travail pour entreprendre cette recherche si nécessaire. Le T.U.C. insistera pour que soient utilisés à plein les pouvoirs ainsi donnés et tentera de persuader les industries privées d'entreprendre, dans le cadre de leurs recherches régulières, des investigations sur la sécurité et la santé dans leur propre usine.

an que nous saurons ce que peut valoir une telle formule et que nous serons en mesure de l'offrir à d'autres centres.

L'équipe des professeurs

Pour tenter une expérience de cette envergure, il nous fallait le concours de toute une équipe de professeurs universitaires prêts à sacrifier leur temps et à adapter leur enseignement à un groupe de travailleurs adultes dont la préparation aux études avancées a certes beaucoup de valeur, mais diffère totalement de celle des étudiants habituels. Nous sommes reconnaissants aux professeurs Guy Rocher, Maurice Tremblay, René Tremblay, Pierre Harvey, Napoléon Leblanc qui, à date, nous ont accordé leur concours. D'autres se joindront à eux plus tard. Nous craignons seulement, à cause du trop petit nombre de professeurs capables de nous aider et de la trop grande étendue de la province, de ne jamais pouvoir offrir un tel programme à plus de deux centres à la fois. Mais cela nous aurait-il seulement permis de prouver que des travailleurs formés par le syndicalisme sont capables de faire des études de caractère universitaire, que ce serait beaucoup. Il restera aux universités à agrandir leurs salles de classes aux dimensions de la province, à transformer leurs méthodes traditionnelles de diffusion de la culture, à engager un plus grand nombre de professeurs et à les envoyer sur toutes les routes où se rencontrent des hommes et des femmes enchaînés à leur travail depuis l'enfance, mais avides de culture comme tous les autres citoyens.

Dans la même ligne

Cette année, des cours d'extension du Collège du Travail seront offerts aux différentes régions, selon les possibilités, sous forme de cours du soir. Nous faisons cela dans le but de répondre à des demandes multiples qui nous ont été faites d'offrir sur la base régionale au moins quelques-uns des cours des sessions provinciales que ne peuvent suivre un grand nombre de militants pour toutes sortes de bonnes raisons.

Il y aura deux sujets au programme cette année, la négociation collective et l'histoire du mouvement ouvrier. Dans chaque centre, les cours dureront un mois au rythme de deux cours par semaine: un cours sur chaque sujet.

Avec la collaboration des conseillers techniques, nous espérons mettre sur pied une équipe de spécialistes qui serait en mesure de tenir dans chacun des centres, au cours d'un même mois, quatre soirées d'étude des problèmes concernant la négociation collective. Selon une méthode que nous expérimentons de-

puis quelque temps, et qui semble plaire beaucoup, il ne s'agirait pas de cours mais plutôt d'un atelier de travail où les participants apportent à l'animateur les questions et problèmes concrets qu'ils ont rencontrés dans l'action syndicale.

Sur l'histoire

Les quatre soirées d'étude sur l'histoire du mouvement ouvrier que nous suggérons d'organiser pourraient s'adresser non seulement aux syndiqués de la région, mais aussi au public en général. Nous sommes en mesure de mettre sur pied une équipe qui pourrait fournir à chacun des centres un exposé substantiel des événements qui ont entouré la naissance et le développement du mouvement ouvrier en France, en Angleterre, aux Etats-Unis et au Canada.

Comme le nombre des animateurs disponibles est tout de même assez restreint et aussi parce que nous entrevoyons la possibilité de coordonner les cours d'extension du Collège du Travail avec un autre projet dont nous parlons plus loin, il nous semble indispensable d'établir un système de rotation, chaque centre étant évidemment libre d'accepter notre suggestion ou de demander les changements qui lui sembleraient justifiés.



Organe officiel de la
Confédération des
Travailleurs Catholiques
du Canada (CTCC)

Paraît tous les deux vendredis

Directeur:

GERARD PELLETIER

Bureaux: 8227, boul. St-Laurent,
Montréal • DU. 7-3701

Abonnement un an, \$1.50
le numéro, 5 cents

Publié par la Confédération des
Travailleurs Catholiques du
Canada (CTCC) et imprimé par
"Le Droit", 375, rue Rideau,
Ottawa Ont.

89 IMPRIMERIES ALLIÉS

Autorisé comme envoi postal
de la deuxième classe.
Ministère des Postes, Ottawa

MAURICE BOULADOUX AU CONGRES

Arracher les travailleurs à l'exploitation

Telle est la grande mission du syndicalisme chrétien — Nécessité de le répandre à travers le monde — La démocratie économique

Vendredi dernier, au début de l'après-midi, le délégué de la Confédération des Travailleurs chrétiens adressait la parole aux congressistes de la C.T.C.C. réunis à Québec. Président de la Confédération française des Travailleurs chrétiens, M. Maurice Bouladoux voulut nous parler aussi du mouvement qu'il dirige et qui, avec 750,000 membres, occupe le second rang parmi les centrales syndicales de France.

"La sauvegarde de la dignité de l'homme, de nos familles, de nos cités, des nations, est entre nos mains."

M. Bouladoux a d'abord exprimé sa grande joie d'assister au congrès de la CTCC. Il n'est pas venu ici, dit-il, pour nous faire la leçon, mais pour apprendre beaucoup de choses. D'une journée à l'autre, continue-t-il, il est allé de surprise en surprise, sûr de s'enrichir d'une grande expérience nouvelle au contact d'une assemblée ouvrière, une même universalité dans la doctrine, une même préoccupation pour de meilleures conditions de vie et la sauvegarde de la dignité des travailleurs.

Le représentant de la CISC n'a pas voulu parler comme un personnage officiel. Affichant simplement son bouton de congressiste. Il a posé simplement au militant qui cherche le mieux, la vérité et l'efficacité dans la solution des problèmes vitaux du mouvement syndical à travers le monde.

Il a souligné que le présent congrès est pour lui une source de leçons à prendre, dont une certaine organisation des débats et la discipline nécessaire dans les meilleures solutions, qui caractérisent le congrès de la CTCC. "Il est normal, dit-il, que 500 hommes libres ne peuvent penser la même chose, mais lorsque ces hommes recherchent tous le bien commun,

ils apportent un vivant témoignage d'unité".

Le rôle de la CISC

M. Bouladoux a ensuite parlé de l'influence qu'exerce et que doit exercer dans le monde la Confédération internationale des syndicats chrétiens. "La CISC, insiste-t-il, doit vivre sa vie d'organisation syndicale internationale, et exercer une influence mondiale."

Rappelant que les temps ont beaucoup changé depuis que le syndicalisme a reconquis sa liberté en France, grâce un peu aussi "à l'héroïsme des soldats canadiens", M. Bouladoux a ajouté que les peuples accèdent à leur autonomie et s'industrialisent rapidement. Pour la défense, de leurs droits, les masses ouvrières se tournent instinctivement vers la doctrine sociale chrétienne. Pour hausser leur niveau de vie très bas, ces masses "ont faim aussi de dignité et de responsabilités."

M. Bouladoux a déclaré que la CFTC a été à l'avant-garde de la libération des travailleurs, dans les anciennes colonies de la France, avant même le commencement des mouvements d'indépendance. Sous le drapeau de la CISC, dit-il, les masses ouvrières veulent construire un régime économique et social.

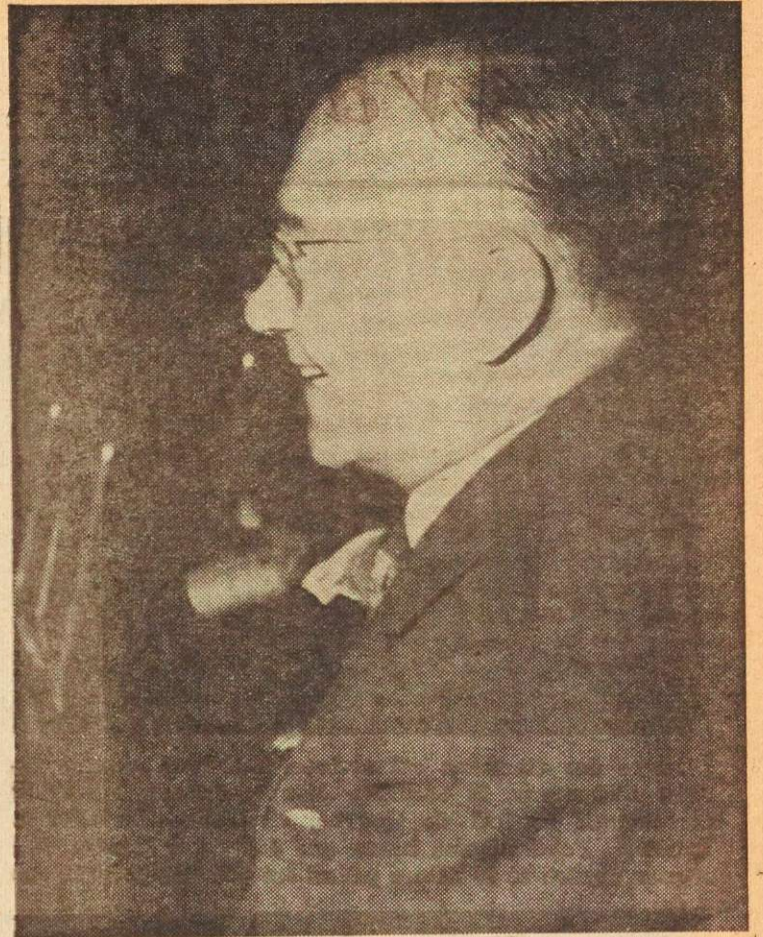
Le président de la CFTC a brossé ensuite un tableau des problèmes des travailleurs en Asie et en Amérique du Sud, soulignant les différences qui se

présentent devant les formules capitaliste et communiste. "Devant les blocs informes, stagnants et silencieux sur les problèmes essentiels, explique-t-il, le syndicalisme chrétien apporte la clarté et le progrès. Le syndicalisme chrétien est en plein épanouissement, mais il faut qu'il s'étende davantage si l'on ne veut pas que l'idéal nationaliste des peuples qui montent, remplace l'idéal chrétien, et que leur économie soit basée sur le travail forcé."

Tout le syndicalisme chrétien repose sur une doctrine mise en pratique sous notre responsabilité et la valeur des militants" continue M. Bouladoux. Il est donc indispensable de faire les efforts essentiels de formation des militants, dit-il, en citant l'exemple de l'Institut international de formation syndicale qui accueille des délégués de tous les coins du monde, et qui leur enseigne à répondre aux besoins de l'action syndicale.

"Dans un siècle où tout évolue rapidement, où tout se transforme, y compris nos façons de vivre, avec l'automatisation, le syndicalisme doit aussi changer et évoluer pour remplir son travail sur le sol immuable de la morale sociale chrétienne; celle-ci doit nous servir de bouée lumineuse pour nous conduire en pleine sécurité", déclare M. Bouladoux.

Faisant allusion à l'unité syndicale, le délégué français précise que celle-ci doit être re-



La C.I.S.C. n'avait pas délégué à notre Congrès un représentant morose. Au cours des débats, après s'être initié pendant quelques heures aux réalités canadiennes, Maurice Bouladoux goûtait mieux que personne les incidents comiques ou les plaisanteries volontaires des délégués humoristes.

cherchée en principe, dans la clarté et la vérité, avec des formules différentes et des cartels interfédéraux, si nécessaires. "Devant un patronat uni, dit-il, il faut s'entendre et faire l'unité d'action... être nous-mêmes et collaborer, mais ne pas se fondre dans les autres, ne pas sacrifier l'essentiel: les prescriptions de la morale sociale chrétienne."

Entre les deux courants du capitalisme qui recherche l'efficacité économique pour les profits, et du communisme qui recherche l'efficacité économique pour des raisons de puissance et de domination mondiale, il y a place pour un syndicalisme qui recherche l'expansion économique pour l'homme, ajoute M. Bouladoux. Le destin des travailleurs, dit-il, dépend de l'ordre ou de la planification démocratique de l'économie mondiale. Il est inadmissible qu'un problème comme le chômage demeure sans solution, précise-t-il, à cause d'un problème monétaire à régler ou de la rigidité des lois économiques.

M. Bouladoux a traité aussi de l'organisation internationale du travail. A ce sujet il a rappelé que les pays sous-développés peuvent devenir de rudes concurrents s'il n'y a pas de planification dans les conditions de travail. "Les problèmes aujourd'hui, dit-il, changent de plan; ce qui était à l'échelle de l'entreprise est porté sur le plan de la nation, à l'échelle de l'Etat. Il n'est plus possible à une classe ouvrière de régler seule ses problèmes."

Exploitation de la misère

Si le syndicalisme chrétien ne s'adapte pas aux nouvelles conditions, si l'organisation internationale du travail ne marche pas de l'avant selon une nouvelle notion du "tripartisme" — Etat, patrons, ouvriers — ajoute M. Bouladoux, le communisme profitera de la position défensive du syndicalisme là où règne le chômage et exploitera à son avantage la misère de l'homme. C'est à ce moment, considérant les deux grands courants

matérialistes qui se divisent le monde, que M. Bouladoux déclara que "la sauvegarde de la dignité humaine et de nos familles, est entre nos mains". "Il n'y a pas que l'efficacité économique, dit-il, mais aussi des problèmes d'homme, le souci de la prospérité de la nation d'une juste satisfaction des besoins matériels et spirituels, la sauvegarde des droits des hommes et des cités, la promotion ou la libération humaine".

C'est avec cette pensée, conclut-il, que nous arriverons aux solutions les plus efficaces, et à la paix sociale dans la justice et la charité.



Maurice Bouladoux ne s'est pas contenté de rencontrer les travailleurs canadiens en congrès. On le voit ici sortant d'un puits de la mine d'amiante Beaver, à Thetford. — De gauche à droite: MM. E. Lessard, ancien président de la Fédération de l'Industrie minière; Georges Dionne, président du Syndicat de l'Asbestos Corporation; Maurice Bouladoux et Jean-Robert Ouellet, conseiller technique à la C.T.C.C.



Avant!



L'heure des élections est arrivée. Désigné comme président d'élections, le confrère Joseph Parent, ex-président du Conseil central de Québec, vient de s'installer à la tribune. Pendant une heure que durera le scrutin, il fera régner l'ordre et le calme parmi les 500 délégués-électeurs.



Le président sortant de charge est-il inquiet de ce qui va se passer? Un journaliste malhonnête pourrait le laisser croire en prétendant que cette photo a été prise avant l'élection; en fait, le président était déjà reporté à son poste quand la photo fut prise. Il s'inquiétait déjà du travail qui l'attendait?



La première élection qui exigea un scrutin secret fut celle au poste de trésorier. Voici les scrutateurs à l'oeuvre, une fois les bulletins de vote ramassés. S'ils ont l'air d'accomplir une sombre besogne, c'est seulement parce que la photo n'est pas claire! En fait, ils travaillaient au grand jour.

Les grandes décisions

• Confessionnalité

A la suite des débats que nous rapportons la semaine dernière et de l'étude des diverses résolutions sur le sujet, le Congrès en est venu à la conclusion suivante:

- qu'étant donné le régime syndical nord-américain, il est indispensable de procéder à certaines adaptations concernant le caractère confessionnel de la C.T.C.C.;
- qu'avant de prendre toute décision à ce sujet, la C.T.C.C. continue ses consultations avec NN.SS. les Archevêques et Evêques de la province de Québec;
- qu'après cette consultation, l'on procède, dans le mouvement, à l'étude systématique des adaptations qui auront été jugées désirables;
- que si le Bureau confédéral juge qu'il est urgent, après les consultations prévues de procéder à certaines adaptations, il pourra convoquer soit un congrès spécial — soit une séance plénière du Bureau confédéral afin de prendre les décisions qui seront jugées opportunes de prendre.

• Unité syndicale et affiliation

La livraison spéciale du "Travail", publiée la semaine dernière, rapportait l'état présent des négociations entre la C.T.C.C. et le C.T.C.

Ce rapport, présenté au Congrès, a fait l'objet d'une étude par les délégués qui, en conclusion, ont adopté la résolution suivante.

Proposée par Marcel Pépin, appuyée par Roland Couture, la proposition se lit comme suit:

- Que le rapport du Comité sur l'Unité syndicale soumis au présent Congrès soit adopté;
- Que s'il y avait accord avec le Congrès du Travail du Canada au cours de l'année, un referendum soit décidé, dont les modalités seraient déterminées par le Bureau confédéral.

Adoptée par la grande masse des délégués (on a enregistré une vingtaine de dissidences) cette résolution signifie que les négociations, telles qu'engagées, ont progressé à la satisfaction du Congrès.

Elle signifie aussi que dans l'éventualité d'une entente qui paraîtrait satisfaisante au Comité, sur les points qui restent à débattre, le Bureau confédéral devra tenir un vote parmi tous les membres de tous les syndicats du mouvement, pour savoir s'ils désirent ou non l'affiliation de la C.T.C.C. au C.T.C., aux conditions négociées.

• Le chômage

Fléau qui ravage le monde du travail, le chômage fait l'objet, à chaque congrès ouvrier, de longues discussions et de résolutions.

A son Congrès, la semaine dernière, la C.T.C.C. a abordé le problème sous un angle nouveau avec la résolution suivante:

Que la C.T.C.C. réclame la création d'un Conseil économique au niveau canadien qui serait composé de représentants des gouvernements fédéral et provincial, des organisations patronales et des organisations syndicales de travailleurs. Les principales fonctions de ce comité seraient:

- enquêter sur les causes des maux économiques, sur les structures économiques du pays, sur les marchés, etc.;
- recommander aux gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux, les mesures à prendre pour obtenir le plein emploi et le maximum de prospérité.

La C.T.C.C. demande de plus au Gouvernement fédéral, afin de faire face aux problèmes immédiats du chômage, de conclure des ententes avec les gouvernements provinciaux et municipaux pour assurer, aux moyens de travaux publics, du travail à tous les citoyens canadiens disponibles. La C.T.C.C. insiste pour que les gouvernements provinciaux et municipaux coopèrent avec le gouvernement fédéral dans la poursuite de cet objectif.

• Action politique

La CTCC est une centrale syndicale indépendante de tous les partis politiques et il lui est interdit de s'affilier à aucun d'eux.

Toutefois, la CTCC :

- doit, en temps opportun, soumettre aux divers gouvernements, soit seule, soit conjointement avec d'autres centrales syndicales, les revendications de nature à promouvoir les intérêts professionnels, économiques et sociaux des travailleurs;
- peut, par l'intermédiaire du Bureau Confédéral, former un comité d'éducation politique, en vue d'examiner et apprécier les attitudes des gouvernements, des partis politiques et des hommes publics; ce comité fait rapport au Bureau Confédéral lequel prend les décisions qu'il juge à propos; ce comité, enfin, a mandat de coopérer avec le Service d'Education de la CTCC pour faire connaître la nature et la portée des revendications de la CTCC;
- peut établir un fonds spécial pour permettre au comité d'éducation politique de remplir efficacement son rôle, mais ce fonds sera alimenté exclusivement par des souscriptions volontaires recueillies auprès de la CTCC et de ses organisations affiliées;
- autorise le Président général, et, en son absence le Secrétaire général, à faire les déclarations publiques d'ordre politique au nom de la CTCC; mais telles déclarations d'ordre politique leur sont interdites à l'occasion des campagnes électorales, sauf pour répondre à des attaques dirigées contre la CTCC elle-même ou contre eux;
- exige, de la part du Président général et du Secrétaire général, qu'ils démissionnent de leurs postes s'ils désirent faire de la politique active, sans leur nier, pour autant, le droit d'occuper toute autre fonction qui pourrait leur être confiée à l'intérieur du mouvement;
- peut, sur invitation officielle, en dehors des périodes électorales, désigner des représentants auprès de l'un ou l'autre des partis politiques en vue de participer à l'élaboration de son programme d'action, mais les attitudes de tels représentants ne font pas la CTCC;
- n'intervient pas dans les attitudes que les organisations affiliées jugeraient à propos de prendre du point de vue politique, sauf si elles venaient à l'encontre des intérêts généraux du mouvement;
- reconnait à tout syndiqué la plénitude de ses droits de citoyens.

• Assurance-santé

- Que le Congrès se prononce en faveur de la mise en vigueur, le plus tôt possible, d'un plan contributif d'assurance-santé qui tiendra compte de la mentalité et des coutumes particulières de la province de Québec;
 - Que le Congrès prie le Gouvernement provincial de hâter l'étude du plan national d'assurance-santé et d'entamer le plus tôt possible des pourparlers avec le Gouvernement fédéral pour la mise en vigueur du plan.
- Cette fois, ce n'est pas la résolution qui est changée mais peut-être ses chances de succès.

M. Duplessis avait coutume de dire que "nos hôpitaux et nos communautés religieuses constituent la meilleure assurance-santé dont nous puissions rêver".

Que dira M. Sauvé? Il sait sans doute, lui, que nos hôpitaux et nos communautés hospitalières sont les premiers à souhaiter que le Québec ne tire pas de l'arrière en cette matière.

• Instruction gratuite, fréquentation obligatoire

Au sujet de l'instruction gratuite, le Congrès a décidé de s'en tenir aux recommandations contenues dans le mémoire que notre mouvement soumettait l'an dernier au Surintendant de l'Instruction publique.

Quant à la fréquentation obligatoire, le Congrès a adopté la résolution suivante.

Que des démarches soient faites auprès du Gouvernement provincial et du Surintendant de l'Instruction publique, les priant de rendre obligatoire la fréquentation scolaire jusqu'à l'âge de seize (16) ans.

• Prochain congrès: 1960 — Ensuite à tous les deux ans

- Considérant qu'il en coûte chaque année environ cent mille dollars pour la tenue des différents congrès dans notre mouvement;
- Considérant qu'à ce rythme les syndicats de la CTCC dépensent un million de dollars en dix ans pour être représentés dans les congrès de leurs fédérations et celui de la confédération;
- Considérant que d'autres organismes aussi importants que la CTCC tiennent leur congrès tous les deux ans et ne s'en portent pas plus mal;
- Considérant qu'en tenant le congrès confédéral tous les deux ans, les dirigeants des syndicats et des fédérations, et surtout ceux de la CTCC, pourraient consacrer plus de temps à l'orientation et à l'administration de notre mouvement;
- Considérant que les sessions d'études de toutes sortes se sont multipliées et continuent de se multiplier rapidement dans la CTCC et que, de ce fait, la suppression d'un congrès confédéral tous les deux ans ne serait pas dommageable à la formation d'un certain nombre de syndiqués qui acquièrent une certaine expérience en assistant au congrès de la CTCC;
- Considérant qu'une décision à l'effet de tenir le Congrès de la CTCC tous les deux ans à l'avenir n'obligerait aucunement les fédérations et les conseils centraux ou régionaux à faire de même, mais permettrait aux organismes qui le voudraient d'agir dans le même sens;
- Considérant qu'avec le temps il serait avantageux de tenir une année les congrès des fédérations et l'année suivante celui de la CTCC;
- Considérant que les motifs ci-haut énumérés justifient un essai loyal de cette formule;
- Considérant que l'année où il n'y aurait pas de congrès confédéral il serait toujours possible à l'Exécutif et au Bureau Confédéral de convoquer une réunion plénière si d'urgentes et importantes questions le nécessitaient;
- Considérant que si l'expérience n'était pas concluante, il serait toujours possible de revenir à la formule actuelle à n'importe quel moment;

IL EST RESOLU:

- Que la constitution de la CTCC soit amendée de façon à stipuler que le Congrès confédéral se tiendra dorénavant tous les deux ans et que les concordances soient faites à tous les articles de la constitution où la chose sera nécessaire;
- Que le prochain congrès ait lieu en septembre 1960 à la date et à l'endroit qui seront choisis par l'Exécutif.

CHEZ LES INFIRMIERES

Trois nouvelles conventions

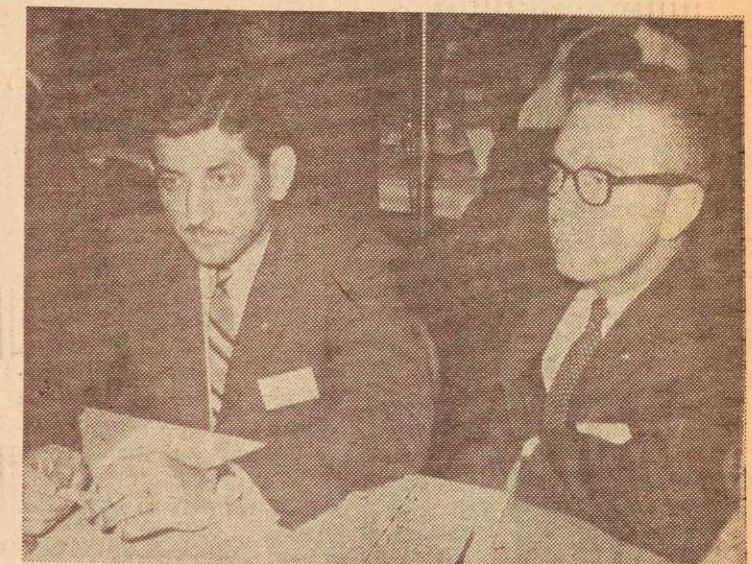
L'Alliance des Infirmières de Montréal signait la semaine dernière trois nouvelles conventions collectives de travail avec trois hôpitaux de la métropole.

Les trois contrats sont signés pour une durée de deux ans à compter du 1er avril 1959. Elle comportent comme principaux avantages :

- une semaine de travail abrégée de 44 à 40 heures, les quarante heures devant être distribuées sur cinq jours de travail seulement;
- une augmentation de \$15.00 dollars par mois pour la première année (à compter du 1er avril 1959) et de \$12.00 dollars par mois la seconde année;
- un congé payé additionnel, ce qui porte le total à dix;
- trois jours de congé payés au décès d'un parent proche;
- le paiement du temps supplémentaire à compter de la huitième heure de travail dans une même journée.

D'autres améliorations de moindre importance sont également apportées, comme par exemple la paye à tous les quinze jours, des bénéfices-maladie plus importants, etc.

Après!



Voici que le président sourit de nouveau. Toujours assis parmi les délégués, puisque le président d'élections occupe seul la tribune pendant toute l'opération, Roger Mathieu et Daniel Lessard font comme les autres: ils causent, s'amuse, écoutent les farces des voisins.



Réélu sans contestation, le secrétaire général, Jean Marchand, vient serrer la main du nouveau trésorier: Jacques Dion. Ce dernier a remporté le vote qui l'opposait à René Bélanger, trésorier sortant de charge, et à Louis-Philippe Boily. Voici donc le nouveau responsable de nos finances.



Seconde figure nouvelle à l'exécutif, Guy Thibodeau, de Shawinigan, ne semble pas trop terrorisé par les responsabilités qui lui échoient. Solide militant du mouvement depuis plusieurs années, il vient représenter, au plus haut échelon, un centre industriel et syndical dont l'importance est considérable: Shawinigan.

L'HISTOIRE DES TRAVAILLEURS (XIII)

Avant Murdochville et Asbestos, il y eut Winnipeg

Choix de textes et commentaires de
Jean-Paul LEFEBVRE

Pour conclure cette trop brève revue d'un conflit qui a secoué l'opinion canadienne et marqué une étape dans l'histoire du mouvement ouvrier, je citerai deux autres extraits du volume dont j'ai traité précédemment: "La Grève de Winnipeg". Afin de faciliter l'intelligence du texte qui va suivre il importe de souligner deux faits: au printemps de 1919 des milliers de soldats nouvellement démobilisés vivaient dans la région de Winnipeg. Les dirigeants des associations d'anciens combattants tentèrent d'influencer leurs groupes pour faire en sorte qu'ils ne fassent pas cause commune avec les grévistes. Ce fut peine perdue. L'immense majorité des vétérans accordèrent un appui spontané à leurs anciens camarades de travail. Ils eurent tôt fait de s'élire des dirigeants qui se feraient leur porte-parole auprès des Gouvernements et des employeurs. Bientôt les anciens combattants ajoutèrent aux démarches officielles les marches de solidarité où ils affirmaient presque quotidiennement leur appui aux grévistes. L'une de ces parades pacifiques et silencieuses devait tourner au tragique par suite de l'intervention intempestive des "agents spéciaux" (embauchés par le département de police de Winnipeg à l'occasion de la Grève) et de la Gendarmerie royale. Le récit qui va suivre rappellera sans doute à plus d'un lecteur: Asbestos, Murdochville ou la rue Dorchester, de Montréal, ce fameux lundi, 2 février 1959.

SAMEDI SANGLANT

"Extrait du "Bulletin de grève" du 23 juin 1919.

"Un homme est mort et une trentaine d'autres ont été blessés du fait des vigoureuses mesures préventives prises pour empêcher la parade silencieuse organisée par les anciens combattants et qui devait débiter, à 2 h. 30, samedi après-midi, le 21 juin. Selon toute apparence cette sanglante histoire avait été soigneusement préparée car le maire Gray avait publié le matin même une proclamation avertissant que "toutes les femmes qui prennent part à une parade le font à leurs propres risques". Malgré cela une foule d'hommes, de femmes et d'enfants s'était assemblée pour assister à la parade silencieuse.

"Le Comité des Anciens Combattants, qui avait eu une entrevue avec le sénateur Robertson, (alors ministre du Travail à Ottawa), n'était pas revenu auprès de ses camarades quand ceux-ci commencèrent à s'aligner le long de Main Street, près de l'hôtel de ville.

"On n'essaya pas de faire intervenir la police spéciale de la ville pour faire contremander la parade. Dans les jours précédents pourtant une douzaine de policiers de l'escouade régulière de police de la ville avaient persuadé les anciens combattants d'abandonner une parade, même après que celle-ci eut été mise en marche.

"Le samedi, vers 2 h. 30, alors que la parade devait commencer, une cinquantaine de policiers à cheval descendirent Main Street en faisant tournoyer des bâtons de baseball. La moitié de ces cavaliers portait la tunique rouge de la Police montée, les autres (les agents spéciaux) étaient vêtus de kaki. Ils accélèrent l'allure en passant devant l'Union Bank. La foule s'écarta pour les laisser passer et se referma sur eux. Ils firent alors volte-face et chargèrent à nouveau à travers la foule, accueillis par des cris, des huées et quelques pierres. Deux chevaux sans cavalier suivirent le mouvement lorsque l'escadron réapparut pour remonter Main Street, au galop. Les hommes en kaki disparurent alors, tandis que les tuniques rouges arrêtaient leurs chevaux et se regroupaient en face de l'ancien bureau de poste.

LES COUPS DE FEU QUI TUENT

"Alors, avec leurs revolvers dégainés, ils descendirent Main Street au galop, tournèrent bride et chargèrent la foule sur l'Avenue William tout en tirant. Un homme qui se trouvait sur le trottoir croyait que les "mounties" tiraient à blanc jusqu'à ce qu'un spectateur s'écroule à côté de lui, une balle dans la poitrine. Un autre spectateur tout proche reçut une balle à la tête. Nous n'avons pas un rapport exact des pertes, mais il n'y en eut pas moins de 30. La foule se dispersa aussi vite que possible quand les coups de feu commencèrent.

QUELQUES CITOYENS APPLAUDISSENT
LES TUEURS

"Lorsque les "mounties" revinrent au coin de l'avenue Portage et de Main Street, après la bagarre, au moins d'eux d'entre-eux faisaient tournoyer leurs revolvers fumants, dans le plus pur style Far-West. Quelques individus, apparemment opposés à la grève, applaudirent les assassins au passage."⁽²⁰⁾

Les applaudissements de ce genre ne manquent pas encore en 1959, malheureusement. De tout temps, les esprits conservateurs, qui se réjouissent de ce que "l'ordre" soit maintenu à tout prix, au prix même de l'injustice, ont agi avec une apparente bonne conscience qui nous indique l'absence de foi dans l'égalité de nature de tous les hommes.

Car, si l'on croit que tous les hommes sont égaux en dignité, sinon en intelligence, comment pourrait-on s'obstiner devant le progrès social. Vraiment si l'on a cette foi élémentaire en l'homme on ne peut s'empêcher d'être réformateur, à moins qu'on accepte d'être fourbe et de se tromper soi-même.

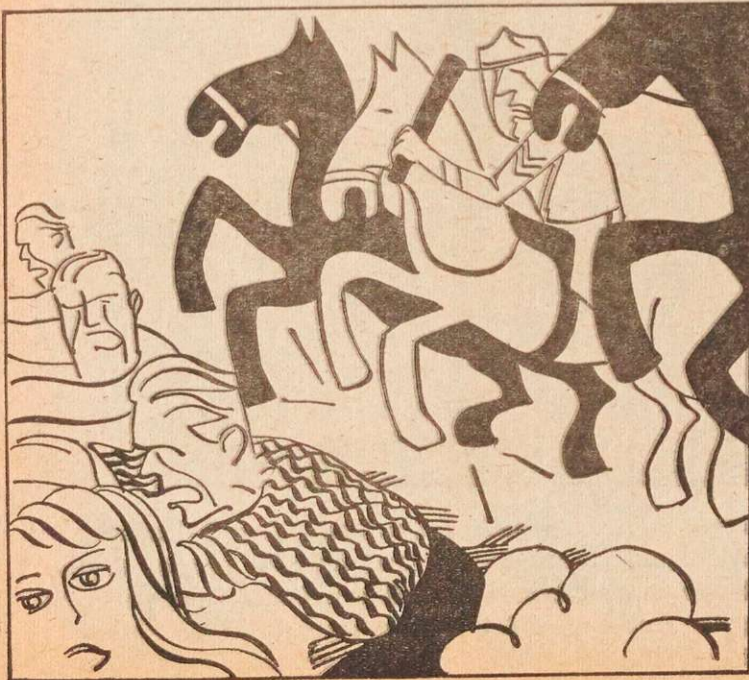
Les auteurs du livre "The Winnipeg Strike" nous font en quelques lignes la démonstration dont je viens de parler. Le "Comité des 1000" avait été constitué dès le début de la grève pour coordonner et consolider la résistance et bientôt l'oppression des employeurs et de la bourgeoisie envers les grévistes. Or, "l'une des lumières du Comité des 1000 attribua à l'éducation gratuite le mécontentement et le sursaut de l'opinion et déclara qu'à cause de cette éducation gratuite" les travailleurs en savent autant que nous-mêmes."⁽²¹⁾

En lisant ce paragraphe, je me rappelai de ce bon bourgeois qui déclarait à un de mes amis "les ouvriers ne sont pas raisonnables, ils voudraient manger des légumes frais tous les jours, comme nous le faisons".

Le prochain commentaire portera sur les grèves de Sorel.

(20) "Grève de Winnipeg, 1919" pp. 184-186

(21) "The Winnipeg Strike, 1919" — p. 141



IMPORTANT DECISIONS At 38th Convention

Delegates to the CCCL's 38th Annual Convention, held last week in Quebec City, were called upon to make important decisions on various issues concerning the future of our movement.

"Confessionality"

On the question of "confessionality, i.e. official ties between the CCCL and the Roman Catholic Church, a resolution was adopted to the effect that: a) the delegates considered it important to take into account major changes which have taken place since the foundation of the CCCL and to adapt the presentation of the movement to these changes. The use of the word "catholic" in the official designation of the CCCL, specific references to the Roman Catholic Church in the constitution, etc. were specifically mentioned as "characteristics which might disappear." However, the Convention agreed that the Hierarchy should be consulted before action was taken.

Unemployment

The problem of unemployment was dealt with in a resolution calling for the presence of labor representatives on the federal body which is to study the problem of employment and resources throughout Canada.

Political Action

A resolution on political action stipulates that the CCCL must remain independent from all political parties. However, a political action committee can be maintained. Such Committee may receive funds from CCCL affiliates on a voluntary basis. The President and Secretary general of the CCCL can make such political declarations they believe useful, except during election periods, unless such statements are needed to defend the CCCL's or their own reputations. The CCCL should not interfere with political attitudes adopted by its affiliates unless it is deemed that the general interests of the movement are endangered by such attitudes.

Health Insurance

The Convention officially advocates Quebec's participation in the federal Health insurance plan and the extension of compulsory education from the age of 14 to 16.

Labor Unity

On the question of labor unity, a resolution was adopted reporting progress in the negotiations with the CLC and calling for a referendum on affiliation should an agreement be reached during next year.

It was finally decided that, starting next year, CCCL conventions would be held every two years instead of every year.



La reprise de l'année syndicale a été fêtée de manière solennelle par le Conseil central de Joliette. Sur notre photo, prise à l'occasion d'un banquet qui a marqué la célébration de la Fête du Travail, on reconnaît, de gauche à droite: M. Noël Lacas, organisateur; Mlle Nicole Laverdure, Mme Marcellin Ferland, M. Roger Mathieu, président de la C.T.C.C.; Mlle Ghislaine Laferrière, reine du Travail 1958; Sa Majesté Monique lère (Monique Lamontagne), reine du Travail 1959; M. Marcellin Ferland, président du Conseil central de Joliette; Mme C. A. Roussin, épouse du maire de la Cité; M. Ls-Joseph Pigeon, député aux Communes; Mlle Catherine Rivest et M. René Charette, président du Comité de la Fête du Travail n'apparaissent pas sur la photo.

Cinq mille travailleurs demandent:

(Suite de la page 1)

routine, changements technologiques ou de méthode, il n'y a pas de période d'essai, mais l'employé peut avoir recours à l'arbitrage par arbitre unique (un ingénieur) si la compagnie s'est trompée dans ses calculs pour la détermination du salaire ou l'augmentation des tâches.

C'est ici que se situe le gros changement; l'employé peut maintenant avoir recours à l'arbitrage, alors qu'auparavant il n'en avait pas le droit.

Chômage partiel: (art. 22) Auparavant, la Compagnie avait le droit de réduire au chômage partiel en assurant 14 jours de travail pour une période de 4 semaines (soit environ 3 jours et demi par semaine). Le tribunal renforce cette clause en accordant 4 jours de travail garantis par semaine; autrement la compagnie sera obligée de faire des mises à pied selon l'ancienneté.

Heures de travail: L'ancienne clause qui permettait à la compagnie de faire travailler tout em-

ployé adulte masculin pendant 8 heures consécutives est soumise au tribunal. (D'après la loi, les employés ont droit à ½ heure de repos après leur repas après 5 h. de travail.) Le tribunal a aboli l'ancienne clause et suggère que tous les employés adultes masculins, travaillant sur les machines à rendement continu, puissent être requis de rester au travail pendant 8 heures, mais que les autres employés adultes masculins aient ½ heure pour leur repas suivant les stipulations légales.

Temps supplémentaire. On établit le principe du paiement du temps supplémentaire après 8 heures de travail, alors qu'anciennement on ne calculait de temps supplémentaire qu'au-delà de la semaine de 40 heures.

Employés à la pièce. Le tribunal suggère une garantie qui corresponde au taux d'occupation.

Par exemple: anciennement, le taux objectif était de \$1.00 pour les travailleurs à la pièce. Il fallait que par leur production ils arrivent à gagner \$1.00. D'après la recommandation du tribunal, le taux prévu à l'échelle des salaires est un taux garanti.

Clauses d'ancienneté. Dans l'ancienne convention, l'ancienneté s'appliquait lorsque toutes les autres qualifications étaient égales: assiduité, habileté, compétence... (Donc, en fait, l'ancienneté était entièrement laissée à l'appréciation de l'employeur). Le tribunal suggère un nouveau critère et dit que l'ancienneté sera un facteur décisif lorsque l'employé ayant une ancienneté plus longue est qualifié (en d'autres termes, quand il pourra faire le travail).

Jours de congé; fériés (art. 40)

Le tribunal suggère qu'un jour de congé payé additionnel (la St-Jean-Baptiste) soit ajouté au 7 jours de congé fériés; soit 8 jours fériés payés au total.

Plan boni. Le tribunal suggère que le plan boni, les standards ou échelles de calcul soient établis de manière à permettre à un em-

ployé d'expérience de gagner un boni de 25% au-dessus de son taux. (Ceci se pratiquait couramment mais n'était pas dans la convention.)

Assurance-groupe contributive: Cette assurance existait depuis 1949 et prévoyait des bénéfices en maladie, hospitalisation (pour les employés et leurs dépendants) ainsi qu'une indemnité hebdomadaire.

Le taux de contribution de la compagnie était de \$0.62 par semaine. Le tribunal suggère de porter cette contribution à \$1.00.

Durée de la convention: une année à partir du 1er septembre 1959 (accord général pour les 4 usines).

Salaires: L'arbitre patronal suggère: aucune augmentation.

La compagnie demandait une diminution de \$0.06 l'heure

Le président du tribunal suggère une augmentation de \$0.06 l'heure rétroactive au 1er octobre, alors que la convention est expirée depuis le 10 juin.

L'arbitre syndical recommande \$0.15 l'heure d'augmentation,

b) un rajustement additionnel de \$0.10 pour les employés de l'imprimerie de Magog et des taux égaux pour les autres usines dans le même emploi (impression des tissus),

c) un rajustement de \$0.10 l'heure pour les hommes de métier. Le tout rétroactif au 11 juin 1958.

REACTION DES EMPLOYÉS

Il y a eu une assemblée générale hier pour les 4 usines et les décisions prises sont les suivantes:

—autoriser le comité de négociations post-arbitrales avec la compagnie sur la base des recommandations du tribunal, majoritaires ou unanimes, pourvu que la compagnie en fasse autant en acceptant ces bases.

—pour les salaires, la recommandation des assemblées générales des 4 usines ont été d'adopter le point de vue de l'arbitre syndical.

L'ACTUALITÉ

dans les

CHANTIERS MARITIMES

Pour faire suite à notre dernière édition, voici les amendements adoptés pour la modification de la Constitution de l'Union Nationale des Employés de la Vickers (C.T.C.C.)

- (c) Les bureaux du syndicat seront ouverts pour le vote les jours d'élections de 4.15 p.m. à 8.00 les deux derniers jours d'octobre
- (d) Chaque candidat ne présentera sa candidature qu'à une fonction syndicale et ses papiers seront signés par dix (10) membres en règle.
- (e) La liste des nominations sera close deux semaines avant la date des élections.
- (f) La liste des candidats avec leur nom, le département, la fonction qu'ils postulent à l'intérieur du syndicat, sera affichée dans l'usine et dans le bureau du syndicat, une semaine avant les élections.
- (g) La liste de ceux qui ont droit au vote sera dressée d'après la liste de pointage du syndicat, telle qu'elle se présentait deux mois avant les élections.
- (h) Pour avoir le droit de déposer leur vote, les membres du syndicat devront montrer leur carte d'identification de la Vickers.

Les membres qui désireraient obtenir plus de renseignements sur ces changements constitutionnels sont priés de s'adresser au bureau du syndicat.

Augmentation des bénéfices marginaux

La somme moyenne allouée comme bénéfices marginaux, par 108 compagnies canadiennes représentant divers types d'industries, en 1957 était de 16.4% des salaires, soit 701 00 par employé, par an.

Les 108 compagnies qui ont participé à l'enquête représentent un total de 537,653 employés.

Les compagnies rapportent que par bénéfices marginaux il faut entendre les vacances payées, les jours fériés payés, d'autres jours de congé (pour décès dans la famille, appel comme jurés, etc.) plans de pension, plans d'assistance, plans d'économies et d'épargne, assurances médicales de groupes, etc.

Longues vacances en Grande-Bretagne

D'après une enquête récemment publiée à Londres, la plupart des personnes occupées dans l'industrie britannique travaillent les deux tiers de l'année et prennent des vacances durant l'autre tiers.

L'enquête, menée par la Société du Bien-être industriel, fait apparaître qu'entre les 104 jours non travaillés par suite de l'application quasi générale de la semaine de 5 jours, la grande majorité des travailleurs britanniques reçoit 10 jours de vacances payées plus 6 congés statutaires annuels.

Il a été également établi que moins d'un pour cent des compagnies industrielles britanniques offrent moins de deux semaines de vacances annuelles.

Patrouilleur lancé à la Vickers

Un nouveau patrouilleur zepé destiné à surveiller les zones de pêche de l'est canadien a été lancé la semaine dernière à la Vickers Ltd.

Le nouveau bateau, le M. V. Cygnus, est un petit navire bien équilibré, dont les lignes ont été spécialement étudiées pour lui permettre d'affronter les tempêtes d'hiver qu'il ne manquera pas de rencontrer entre Terre-Neuve et la Nouvelle-Ecosse. Il ressemble à un chalutier aux lignes profilées.

Le Cygnus, en plus de patrouiller les territoires de pêche pour surveiller l'application des règlements du Ministère des Pêcheries, est aussi destiné aux travaux de recherches et de sauvetage. Les tempêtes d'hiver font des ravages parmi les bateaux de pêche de la côte Est et l'on compte sur le Cygnus pour apporter une aide rapide aux navires en détresse.

Il remplace l'ancien dragueur de mines qui avait été converti à la fin de la deuxième guerre mondiale en navire pour les Pêcheries: le Lama. Le Cygnus a la coque d'acier corroyé et est renforcé pour la navigation dans les glaces.

Il a été lancé par Mme Angus MacLean, épouse de l'Honorable Angus MacLean, Ministre des Pêcheries au Gouvernement fédéral.

ECOUTEZ

"LA VIE OUVRIERE"

Sur tous les postes de la chaîne française de RADIO - CANADA

PREMIERE EMISSION:

lundi, 28 septembre, à 7 h. 15 p.m.

L'un des invités sera ROGER MATHIEU, président de la C.T.C.C.

Au cours des trois semaines suivantes: un reportage sur les travailleurs de la Côte Nord.

FUMEZ UNE

Player's



LA CIGARETTE
LA PLUS DOUCE,
LA PLUS
SAVOUREUSE !

38th ANNUAL C.C.C.L. CONVENTION AT QUEBEC

More Than 500 Delegates From All Provincial Areas Attend Annual Convention

President Roger Mathieu of the C.C.C.L. union told delegates that the Quebec Provincial Police uses terror to undermine the right of workers to associate in unions of their choice — Hope expressed by union leaders that the newly-appointed Paul Sauve's government will work together with labor unions — C.C.C.L. - C.L.C. "wedding" not likely at present

As a means to smash attempts by workers to form unions, police terror and mass dismissals are being used in the Province of Quebec, declares Mr. Roger Mathieu, general president of the C.C.C.L. union at the annual union convention held last week in Quebec City.

Widespread anti-union action is undermining the right of workers to associate in unions, and the union president then served the warning in a speech at the opening of the congress. "We are reaching a point in our province where every attempt of union organization in a plant, an enterprise or a service is met with massive or selective dismissals used by the employers as weapons of fight" said Mr. Mathieu. "This is the general rule"

Twenty companies listed

The union president cited 20 individual companies that fired workers when union organization started.

He said almost 350 dismissals were reported in the last 30 months involving the 20 firms.

The companies, he added, either fired workers known to be involved in union activity or else dismissed them haphazardly as a clear warning to the rest.

"The majority of workers will panic and the union organization still too fragile to resist such a shock, will fall as a house of cards" he said.

Mr. Mathieu, giving his first keynote speech to the C.C.C.L. congress, said employers also use legal manoeuvres in the courts to delay and thwart union organizations, leaving unions with only the right to strike as an effective weapon.

But Mr. Mathieu questioned

the effectiveness of some strikes limited by "narrow and punctitious legislation".

"For a strike to be legal" he said "within the framework of the laws governing us, it is almost true to say that it must be inefficient"

"The harsh treatment suffered by strikers, the interventions with bludgeons or revolvers, the investigations during which provincial policemen became the tools of employers' propaganda, all that, and still many other things, are well known to you" concluded the C.C.C.L. union president.

Will postpone big issues

Decisions will be deferred on the questions of religious affiliation and a link with the Canadian Labor Congress (C.L.C.).

It became obvious during discussions at the convention in Quebec City that the two issues, sources of controversy within the C.C.C.L. labor body will not be decided immediately.

The question of religious affiliation turns on whether the C.C.C.L. should drop the word "Catholic" from its name and place its support of Roman Catholic doctrine on an unofficial footing.

Convention delegates adopted a resolution asking the C.C.C.L. executive to consult Roman Catholic archbishops and bishops of the province before taking any decision.

Jean Marchand, general secretary of the C.C.C.L. union said that after the meetings a special convention might be held.

Delay of one year asked

The C.C.C.L.'s labor unity com-

mittee charged with negotiating affiliation with the C.L.C. reported it has not yet completed its work.

It asked permission to carry on for another year. The recommendation was expected to be adopted, but delegates were expected to debate the controversial issue.

The C.C.C.L. executive is behind the move to modify the official Catholic character of the labor body, saying it would make way for greater expansion in the membership.

Gerard Picard, former C.C.C.L. union president, said he was in favor of dropping the word "Catholic" from the union's name.

Q.L.R.B. Criticized

A C.C.C.L. study body said the Quebec Labor Relations Board is the cause of most labor difficulties in the Province of Quebec.

The committee told the more than 500 delegates that the labor board denies the fundamental right of association by arbitrarily refusing certification requests of some local unions.

The Saguenay-Lake St. John regional council of the C.C.C.L. said the Quebec Government should organize a province-wide conference of municipal and school board officials to arrange a better division of taxation powers.

The C.C.C.L. political education commission is preparing a manifesto on positions taken by the C.C.C.L. on main Quebec political questions.

In another resolution the union delegates attending the convention said the Federal Government should set up an economic council to study means of ending unemployment.

SHIPYARD NEWS & VIEWS

Amendments to Union Constitution

Continuing from our last issue the following are the amendments adopted to be made to the Constitution of the National Union of Vickers Employees C.C.C.L.

- (c) The opening of the union office for voting on election day shall be follows: from 5.15 p.m. until 8.00 p.m. the last two days of October.
- (d) Each candidate shall only present himself for one post in the union and his papers must be signed by ten (10) members in good standing.
- (e) Nominations will close two weeks before the date set for the election.
- (f) List of candidates with their name, department, the post in the union which they seek must be posted in the plant and in the union office one week before elections.
- (g) The list of those who may vote shall be made from the union's check-off list as it was two months before elections.
- (h) To have the right to cast their vote their vote members must show their Vickers Identification Cards.

If any member requires further information on these constitution changes he is asked to get in touch with the union office.

Increase in Fringe Benefits

The average outlay for fringe benefits by 108 Canadian companies in a variety of industries in 1957 was 16.4 per cent of payroll or \$701.00 per employee per year.

The 108 companies participating in the survey had a total of 537,653 employees.

The companies reported their fringe benefit outlays for paid vacations, paid holidays, other paid time off (for family deaths, jury duty, etc) pension plans,

welfare plans, saving and thrift plans, group life medical, etc.

Long Holidays in Britain

Most persons in British industry, according to a survey published in London recently, work during two-thirds of each year and spend the other third on vacation.

The survey, conducted by the Industrial Welfare Society, showed that in addition to 104 work free days created by the almost universal application of the five-day week, the vast majority of British workers receive 10 working days paid vacation and six statutory holidays.

It was also established that fewer than one in a hundred British industrial companies now offer less than two weeks annual vacation.

Patrol Ship Launched at Vickers

A fast new ship designed to patrol Canada's east coast fishing grounds was launched last week at Canadian Vickers Limited.

The new ship M. V. Cygnus is a small trim craft with lines that will help her ride the heavy winter storms she can expect to encounter off Newfoundland and Nova Scotia. She resembles a streamlined modern trawler.

The Cygnus, apart from patrolling Canadian fishing grounds to supervise Department of Fisheries regulations, is also fitted for search and rescue work. Winter storms play havoc with east coast fishing craft and the Cygnus is expected to bring swift aid to craft when in distress.

She replaces the previous Fisheries vessel Lama, a converted World War II minesweeper. The Cygnus is of all welded steel hull construction and is strengthened for navigation in ice.

She was launched by Mrs. Angus MacLean wife of the Honorable Angus MacLean, Minister of Fisheries in the Federal Government.

Union Briefs Will Again Be Presented To Provincial Gov't

A brief will be submitted to the Quebec Provincial Government this year. This was made known at the annual convention of the C.C.C.L. union in Quebec City last Friday.

This is a significant change for it will mark the first time the C.C.C.L. has presented a brief to the Provincial Government in three years.

It will also relieve a tense situation that has been building up between the unions and the government.

Later at his office in the Parliament Building in Quebec City Premier Sauve confirmed this. The C.C.C.L. is the top-ranking union in Quebec that bargains for civil servants as well as workers in a dozen other industries in the province.

The practice of going annually before the Provincial Government with a long carefully prepared brief to make known labor's aspirations and what it wants in the way of legislative reform was discontinued by the C.C.C.L. three years ago.

No definite reason was given at the time other than a comment that the submissions had come to serve little if any purpose. The C.C.C.L. attacked the Quebec Government whenever an occasion arose to do so.

The rift between the Duplessis Government and the C.C.C.L. union persisted. The feeling that subsequently developed seemed mutual on both sides. Now there are signs of a change in attitude.

Premier Sauve later expressed pleasure at the C.C.C.L.'s offer of co-operation.

"I am ready to accept the collaboration of all who wish to work for good administration of the province and the welfare of its population" Mr. Sauve said.

He said the C.C.C.L. briefs will be given thorough consideration.

C.C.C.L. Sees Improved Relations With Quebec Government

A more friendly relationship between the Quebec Provincial Government and the C.C.C.L. labor movement seems likely since Premier Paul Sauve has taken over the reins of office.

This was indicated at the opening meeting of the 38th annual convention of the C.C.C.L. held last week in Quebec City.

The C.C.C.L. union negotiates in industries that witnessed some of the most militant labor conflicts ever experienced in the

Province of Quebec and acts for workers in the asbestos, aluminum, shipbuilding, construction, pulp, paper and a dozen other key industries.

First thing C.C.C.L. President Roger Mathieu did was to tell the 500 delegates he offered to collaborate with Premier Sauve, newly chosen successor to the late Premier Duplessis. This gesture in itself reflected a change of heart by a group that until now has maintained a constant and often bitter attack against the

National Union Government.

Premier Duplessis did nothing to patch up the quarrel and compose differences that eventually grew into mutually antagonistic feelings.

In wishing well for Mr. Sauve and his ministers, Mr. Mathieu was unequivocal.

"We don't expect Mr. Sauve to be always in agreement with us down to the last detail, nor should he expect us to always agree in everything" he said.